# Nouveau!

# Renouvelez votre immatriculation : payez en six versements

## Renouvelez votre immatriculation par le paiement préautorisé

La Société de l'assurance automobile du Québec vous offre un nouveau[1] mode de paiement adapté à vos besoins : le paiement préautorisé pour renouveler l'immatriculation de vos véhicules. Il est réservé aux propriétaires :

- de véhicules lourds de plus de 3 000 kg
  ou
- qui ont payé 15 000 $ et plus d'immatriculation au cours de la dernière année civile
  ou
- titulaires de l'immatriculation IRP[2].

## Étalez votre paiement en six versements

Avec le paiement préautorisé, vous renouvelez l'immatriculation de vos véhicules en réglant l'avis de paiement ou l'avis de cotisation IRP **en six versements par année**. Ces versements couvrent :

- les droits d'immatriculation du Québec
- la contribution et la taxe d'assurance
- les contributions et droits additionnels
- les frais d'administration et d'étalement
- les frais de gestion de l'étalement (4,75 $ par véhicule).

1. Ce mode de paiement remplace le paiement par chèque en deux versements dont bénéficiaient certains propriétaires de véhicules.
2. Régime d'immatriculation internationale.

Québec

## Comment adhérer[3]?

C'est simple. Postez-nous sans tarder les trois documents suivants :

1. la partie détachable du contrat d'adhésion au paiement préautorisé (sans oublier de la signer!)
2. un spécimen de chèque portant la mention « NUL »
3. votre avis de paiement ou votre avis de cotisation IRP.

Pour les véhicules immatriculés IRP, vous pouvez aussi prendre rendez-vous et remettre ces trois documents au préposé d'un comptoir de service IRP.

**Attention!**
**Avisez-nous de tout changement de vos données bancaires (numéro de compte ou autres).**
**Vous pouvez mettre fin au paiement préautorisé en cours d'année, à certaines conditions.**

## En cours d'année, qu'arrive-t-il si...

**...vous immatriculez un véhicule?**

Vous devrez payer son immatriculation en un seul versement, car vous ne pouvez pas ajouter de nouveaux véhicules dans votre programme de paiement préautorisé.

**...vous remisez ou vendez un véhicule, le mettez au rancart ou l'immatriculez à l'extérieur du Québec?**

Les montants prélevés seront ajustés en conséquence.

### Pour plus d'information

Par téléphone, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30 :

Québec : (418) 643-7620
Montréal : (514) 873-7620
Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620
Sur notre site Web : www.saaq.gouv.qc.ca

3. Ne pas avoir été en défaut de payer des sommes dues à la Société au cours des deux dernières années.

Société de l'assurance automobile Québec

C-4352